



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Criminologie

Université de Liège (ULiège)

Alexandra BAHARY-
DIONNE
Claude DEBRULLE
Charlotte POURCELOT
Renée ZAUBERMAN

15 juin 2021

Table des matières

Criminologie : Université de Liège	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	6
Critère A.....	8
Critère B.....	15
Critère C.....	23
Conclusion	24
Droit de réponse de l'établissement.....	25

Criminologie : Université de Liège

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2019-2020 à l'évaluation continue du cursus « Criminologie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2008-2009.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite, en ligne du fait du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les 23 et 24 novembre 2020 pour l'Université de Liège. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le master en Criminologie, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2008-2009 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Alexandra Bahary-Dionne, experte étudiante
- Claude Debrulle, expert de la profession
- Charlotte Pourcelot, experte de l'éducation
- Renée Zauberman, experte paire

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Université de Liège (ULiège) a été fondée en 1817. Elle est au cœur d'une ville en pleine expansion. L'ULiège compte plus de 20.000 étudiants et emploie 5.000 personnes. Elle regroupe 11 facultés, 38 bacheliers et 201 masters. L'École de criminologie « Jean Constant » a été inaugurée en 1946 et elle est devenue un département à part entière de la Faculté de Droit, Science politique & Criminologie. Cette année sera célébrée son 75^e anniversaire.

Le département de criminologie propose au choix deux finalités après la première année de master qui ne connaît que des cours obligatoires communs à tous les étudiants : une finalité spécialisée et une finalité approfondie en lien, l'une comme l'autre, avec la criminalité générale et spéciale.

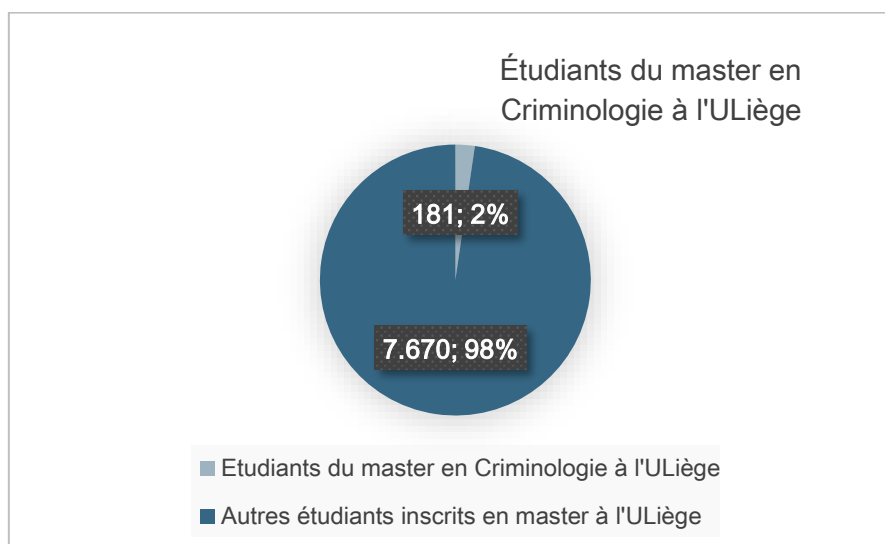
L'accès direct au master en Criminologie est proposé à quatre bacheliers : en Droit, en Sciences politiques, en Sciences psychologiques et de l'éducation ainsi qu'en Sciences humaines et sociales. Moyennant un programme adapté, des bacheliers issus des hautes écoles permettent également un accès au master. Cet accès indirect représente un contingent important des entrants en master en Criminologie.

Le département de criminologie offre, en outre, des formations diplômantes et certifiantes ou participe à de telles formations.

Les ressources en personnel sont constituées de cinq académiques attachés à titre principal au département et dix autres qui relèvent d'autres facultés. Quant au personnel scientifique, il est composé de 3,75 unités auquel il faut ajouter un chercheur et quatre doctorants.

Le nombre de diplômés est globalement stable au cours des cinq dernières années. La plupart des diplômés sont des femmes. Le bassin de recrutement est essentiellement local mais avec aussi une proportion significative d'étudiants provenant de France.

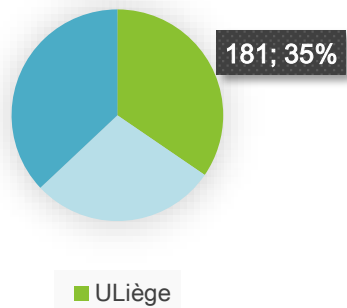
Pour l'année de référence 2015-2016², les étudiants du master en Criminologie représentaient 2% de l'effectif total des étudiants inscrits en master³ à l'ULiège et 35% du nombre total d'étudiants inscrits dans ce même master en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).



² Source des données : CRef, annuaire statistique 2016, tableau 1.7.2

³ Les masters ici considérés sont ceux répertoriés dans le tableau 1.7.2, suivant la catégorisation utilisée : les masters en une année d'études, en deux années d'études (sans finalité ou avec finalité, quelle qu'elle soit), en plus de deux années d'études sans finalité.

Étudiants du master
en Criminologie
à l'ULiège et en FWB



Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Les principales évolutions du contexte doivent évidemment prendre comme point de départ le rapport initial d'autoévaluation qui date de mai 2009 et qui a été établi tant par les équipes de l'École de criminologie de Liège « Jean Constant » que par le comité des experts qui a procédé à sa propre analyse.

Ces rapports ont mis en exergue de nombreux points forts que ce soit en formation, en démarche « qualité », en relations extérieures ou, encore, en cohérence de l'équipe pédagogique. Le comité d'experts a été particulièrement impressionné par la vision cohérente et explicite véhiculée par l'École et basée sur un projet pédagogique caractérisé par des préoccupations de pragmatisme et d'empirisme.

Cette vision pourrait être synthétisée en quelques axes. Discipline à part entière, la criminologie suppose de passer de la multidisciplinarité à l'interdisciplinarité grâce au recours à des enseignements intégrateurs. Le caractère « orphelin » du master en Criminologie suppose, en amont, un investissement criminologique dans des « mineures » préparant au mieux à l'accès au master tout en motivant davantage les inscrits à l'intérêt de la discipline ; un master « à finalité spécialisée » axé sur une formation « généraliste » à la discipline ; un master « à finalité approfondie » axé sur la recherche criminologique et antichambre du doctorat ; et, enfin en aval, le développement de « formations continuées » qui préparent à l'exercice de « métiers » criminologiques.

En plus des points positifs et de cette richesse conceptuelle, cette évaluation initiale tout comme le nouveau rapport d'autoévaluation de janvier 2020 ainsi que les échanges entretenus avec le département de criminologie en novembre dernier ont le mérite de mettre en exergue les évolutions récentes qui ont marqué les dix dernières années de l'École de criminologie.

La première de ces évolutions est la chronicisation du déficit de personnel académique et scientifique du département de criminologie auquel, à ce jour, l'Institution universitaire n'a toujours pas permis de remédier.

La seconde évolution a trait aux conséquences négatives du décret « Bologne » (2004). La criminologie, considérée comme une discipline « annexe », a été condensée en un master « orphelin » de deux ans s'accompagnant de plusieurs changements dans les programmes d'études. Notamment, l'accueil de personnes pouvant bénéficier de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE). Nonobstant l'absence de renforcement des cadres académiques de l'École, ces séquelles ont conduit celle-ci à s'y adapter en développant une stratégie globale de contournement des difficultés induites par ce décret.

La troisième évolution est liée aux conséquences du décret « Paysage » (2013) qui a entraîné la suppression de l'année préparatoire menant au master en Criminologie. Cette réforme a aussi induit l'ajout de compléments au programme de master pour la population étudiante ayant accès à l'École de criminologie sans passer par les bacheliers universitaires.

La quatrième évolution - commune aux trois Écoles francophones - est la diversification significative d'inscrits au master en Criminologie. De nouveau, à défaut pour l'équipe pédagogique d'être renforcée, cette richesse engendre des difficultés liées, notamment, à l'encadrement correct tant des travaux de fin d'études (TFE) que des stages, sans parler de l'accroissement des charges administratives du personnel académique, scientifique et du secrétariat du département.

Enfin, *last but not least*, la survenance de la pandémie de la Covid-19 a bousculé sans préavis, de manière disruptive et avec des conséquences individuelles à ce jour encore imprévisibles, le quotidien de toutes les équipes de l'École sans ignorer la population étudiante.

Face à ces évolutions peu rassurantes, le comité d'évaluation continue a été impressionné par la détermination cohérente de ses interlocuteurs à faire face avec lucidité, constance et créativité à ce que le comité peut qualifier de « quadrature du cercle ». À l'estime du comité, celle-ci peut être décrite comme suit : **veiller à la « qualité » d'un enseignement interdisciplinaire porté par une équipe structurellement insuffisante et dispensé à des candidats criminologues de plus en plus nombreux face,**

- **en amont, à une disparité d'accès au master, riche en profils différents mais handicapée par la suppression de l'année « passerelle », ce qui oblige à un lourd investissement en mineures ou en programmes adaptés au cas par cas;**
- **en cours de master, à une période trop courte de deux ans basée sur l'obtention de crédits qui, de fait, allonge la durée des études et qui pénalise l'appropriation du contenu des cours,**
- **toujours en cours de master, au cumul à la fois des cours complémentaires et de base en tronc commun, des enseignements à option en finalité spécialisée ou approfondie devant prendre appui sur un TFE ouvert à la recherche criminologique et sur un stage d'appréhension professionnelle ;**
- **et, en aval du master, à délivrer un diplôme adapté à un marché du travail à évolution incertaine.**

C'est à la lumière de ce défi que le comité d'évaluation continue a pris en considération, avec beaucoup d'intérêt et d'attention, le nouveau rapport d'autoévaluation, daté du 10 janvier 2020 et comprenant pas moins 70 pages, ainsi que les entretiens en virtuel menés les 23 et 24 novembre 2020 avec toutes les parties prenantes du projet pédagogique.

Dans ce contexte, le comité a compris la cohérence de la démarche de l'École tant à l'occasion de l'autoévaluation initiale de 2009 que de l'évaluation continue de 2020 : non seulement une démarche axée sur la conduite du changement en lien avec la mise en place d'une culture de la « qualité » mais surtout une volonté d'approfondissement de l'analyse, de la cohérence, de la pertinence et de l'efficacité du programme des enseignements.

C'est à l'aune de la logique de la démarche initiée par l'École de criminologie de Liège « Jean Constant » poursuivie au travers des évolutions évoquées ci-dessus que le présent rapport d'évaluation continue est construit.

Malgré la situation de fait à laquelle est confrontée l'Institution en lien avec la pandémie et les conditions difficiles du « virtuel » dans lesquelles les entretiens ont dû se dérouler, le comité d'évaluation continue est reconnaissant du temps qui leur a été consacré par toutes les parties prenantes du projet pédagogique de l'École de criminologie de Liège.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Il paraît judicieux d'énoncer de manière synthétique les éléments recueillis par le comité au cours de son évaluation continue et qui explicitent la politique « qualité » tant de l'Institution et de la Faculté de Droit et de Science politique que de son département de criminologie et la démarche d'amélioration permanente qui caractérise cette politique. Cette synthèse donne d'emblée une indication significative de l'engagement de l'entité dans cette politique.

Au niveau de l'Université, il est utile de mentionner, depuis l'autoévaluation initiale de 2009, la création de deux outils de mise en œuvre de la gestion de la qualité :

- a. en 2009, la création de la cellule Récolte et analyse de données et d'informations d'utilité stratégique (RADIUS) qui a, pour mission, de définir les indicateurs-clés liés à l'enseignement, la recherche, les finances... et d'assurer leur suivi ;
- b. la même année, la mise sur pied du Service de management et d'accompagnement de la qualité (SMAQ), chargé d'élaborer les indicateurs utiles aux démarches d'évaluation interne et externe.

Au niveau de la Faculté (FDSPC), deux initiatives méritent également d'être soulignées :

- a. la réalisation de manière régulière, sur base d'un canevas défini par les autorités institutionnelles, d'évaluations des unités d'enseignement par les étudiants (Evalens) ;
- b. le développement de l'e-learning en contribuant à la mise en place de projets de MOOC propres au département de criminologie, notamment, en matière de victimologie.

Au niveau du département de criminologie, des objectifs stratégiques spécifiques ont permis de développer plusieurs politiques appréciables en termes de qualité dans la gouvernance départementale, dans le suivi des diplômés et dans l'évolution du programme.

- 2 **La politique de gouvernance de l'École** : cette politique de gouvernance prend appui sur un « Conseil départemental » et un « Conseil des Études.

Ce Conseil départemental est composé avec voix délibérative de 14 personnes, membres du corps académique attachés au département et de personnels

scientifiques et, avec voix consultative, d'un représentant du personnel ATO⁴ et de deux représentants des étudiants.

Ce Conseil de département se réunit une fois par mois. Assisté d'un Bureau exécutif, il constitue un espace essentiel de concertation destiné à harmoniser les programmes dans une perspective interdisciplinaire et de cohérence accrue de la filière criminologique. À cet effet, le Conseil du département s'est soucié de qualité en mettant sur pied différentes commissions visant à faciliter l'organisation du programme :

- a. une commission « Stages » et une commission « TFE » qui, chaque année, se penchent sur les règlements et modalités spécifiques de ces activités au départ des réflexions portées par les étudiants via le Conseil des études et le Conseil du département pour les encadrants ;
- b. un groupe de travail pour une « nouvelle réforme du programme » devant prendre place lors de la rentrée académique 2021-2022.

À côté du Conseil départemental est constitué un « Conseil des Études », organe de dialogue doté d'un large pouvoir d'avis, qui se réunit au moins deux fois par an entre encadrants et étudiants.

3 **Le suivi des diplômés** s'effectue selon deux canaux : les enquêtes *online* et le réseau des alumni.

C'est la cellule Radius qui mène, par voie informatique, chaque année, des enquêtes de satisfaction auprès des diplômés, un an et cinq ans après leur diplomation.

Ces enquêtes soulignent beaucoup de points forts comme le développement de l'esprit d'analyse et de critique ainsi que le développement des capacités rédactionnelles et communicationnelles. Elles révèlent aussi des faiblesses : manques de connaissances pratiques et connaissance des langues insuffisante. Aussi manques de stages et de débouchés professionnels « directs » ainsi que faiblesse de spécialisation dans un domaine criminologique.

Ces constats ont conduit l'École à travailler au renforcement de l'identité du criminologue et à la définition de son profil professionnel. Ce qui a amené le département à envisager, dans le cadre de la réforme du programme des études pour l'année académique 2021-2022, la mise en place de trois finalités que sont la finalité approfondie en « recherche en criminologie » et deux finalités spécialisées en « criminalité et organisations » et « criminologie interpersonnelle et intervention ». Chacune de ces finalités serait sous-tendue par une « mineure » renforçant encore la spécialisation et l'employabilité des futurs diplômés.

4 **L'évolution du programme.**

Dès mars 2011, le département a perçu l'urgence d'une amélioration du programme des études en criminologie. Plusieurs facteurs justifiaient cette urgence : les réformes décrétales successives, en particulier celles de Bologne et du Paysage ; le vieillissement de certains cours et, enfin, le développement considérable de la discipline criminologique dans un enseignement de plus en plus spécialisé.

La réforme procéda d'abord à une appréhension systémique des disciplines constitutives de l'enseignement en criminologie et à la vérification des apports de chacune d'elles en phase avec l'évolution de la discipline elle-même, la réelle progressivité au sein de chacune des disciplines identifiées et, enfin, l'adéquation des cours aux nécessités professionnelles auxquelles devraient faire face les diplômés de l'École.

⁴ Personnel « ATO », pour : administratif, technique et ouvrier.

Ensuite, la réforme intégra la dimension qualitative de l'enseignement grâce à une large participation du monde étudiant.

C'est ainsi qu'apparut l'insuffisance du cursus méthodologique articulé sur les questions spécifiques à la criminologie, en particulier en matière de recherche et en lien avec le processus d'élaboration du TFE.

Vint ensuite le recentrage et la valorisation des stages.

En dernier ressort, apparut le constat récurrent de la carence au niveau de la qualité des TFE.

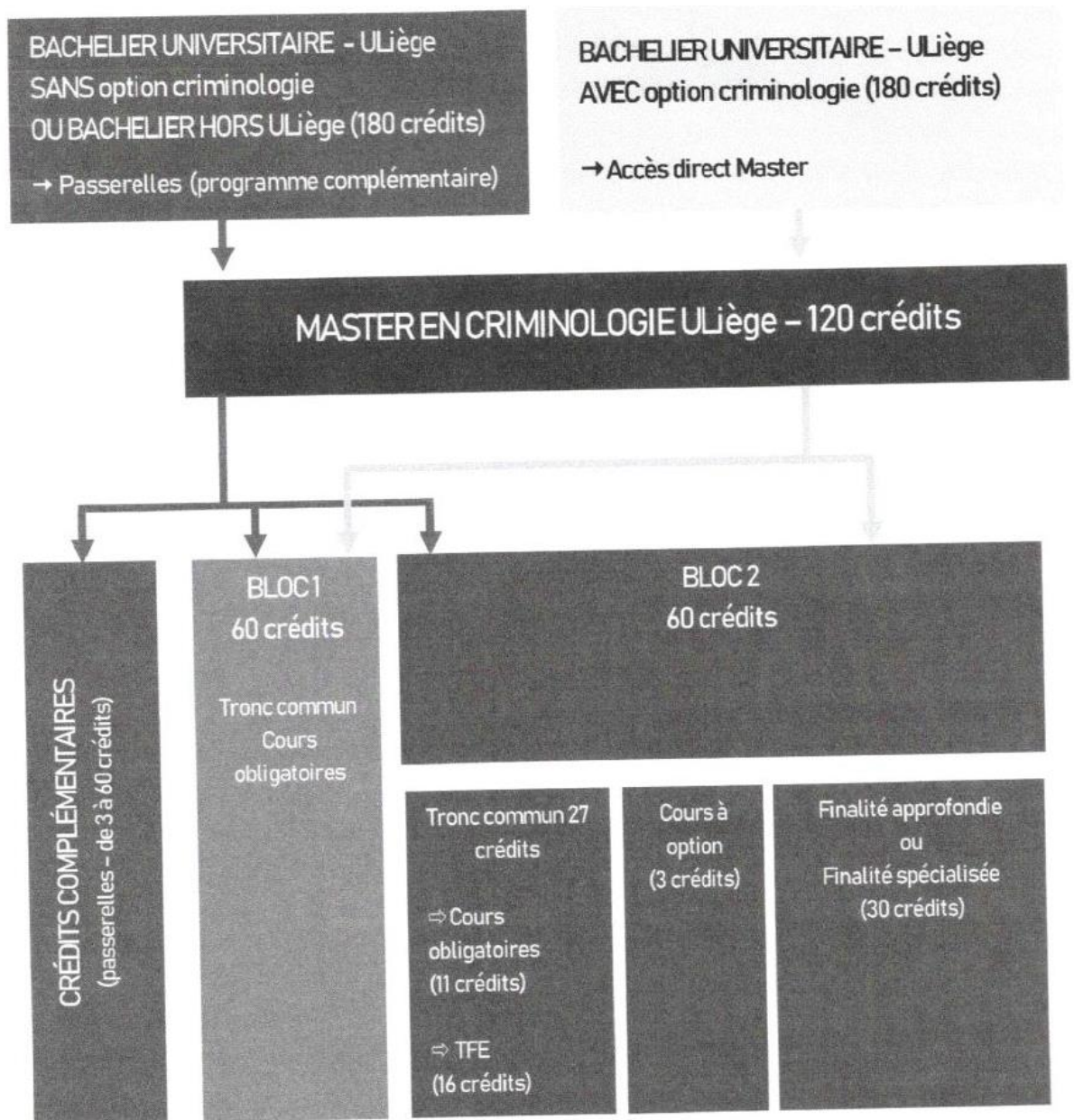
Finalement, en 2015, saisissant l'opportunité des modifications imposées par le décret Paysage, ce processus de réforme permanente déboucha sur une refonte en profondeur des programmes de cours avec comme maître-mot : la « qualité ». Les trois objectifs poursuivis peuvent se mesurer ainsi : des cours en nombre plus réduit mais plus approfondis, la poursuite de l'innovation pédagogique et le renforcement de l'articulation recherche-enseignement.

La suppression, à partir de l'année 2015-2016, par le décret Paysage de l'année préparatoire amena à la création de programmes complémentaires-types pour chaque profil d'étudiants qui n'avait pas suivi l'option criminologique au cours du 1^{er} cycle tout en tenant compte des contraintes de passerelles définies en concertation avec les deux autres écoles de criminologie de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dernière innovation : la création de deux finalités distinctes dans la 2^e partie du bloc 2, en plaçant dans le tronc commun du bloc 1 et du bloc 2 tous les cours généraux. Finalité spécialisée : finalité clinique, expertise et intervention ; finalité approfondie : finalité recherche, analyse et gestion.

Le principal défi a été de décloisonner les finalités de sorte que le suivi d'une des deux finalités ne fasse pas barrage à la transversalité des compétences acquises dans l'autre.

Ce qui nous donne, à ce jour, le schéma suivant :



- 5 A l'analyse de ces constats, il apparait que la gestion « qualité » est présente aux trois niveaux de l'institution : à l'université, à la faculté et au département.
- 6 L'approfondissement de la connaissance du monde, via la familiarité avec la littérature scientifique anglo-saxonne de même que l'importance accordée à l'art de la parole sont des acquis appréciables.
- 7 La départementalisation de la criminologie en 2013 au sein de la Faculté de droit et de science politique semble avoir décuplé le dynamisme du département dans sa volonté de réformes tous azimuts : finalités, programmes, innovation pédagogique formations continues, TFE, stage, etc.
- 8 Les objectifs stratégiques de criminologie sont tous pris en compte dans toutes les facettes de l'activité du département (réputation de l'École ; autonomie du département ; pérennité financière ; interdisciplinarité et identité propre au métier de criminologue ; enseignement des compétences de base, spécialisées, approfondies et

transversales ; liens avec les filières différentes en amont du master et en aval vers le marché du travail). L'adaptation de ces objectifs fait l'objet de réflexions constantes dans une démarche permanente d'amélioration antérieure et dans le processus en cours.

- 9 La mise en place de projets MOOC spécifiques à la criminologie est appréciable, a fortiori en période de pandémie. C'est, en effet, un mode d'enseignement qui permet de préparer les étudiants à un processus de classe inversée. Elle fait partie des innovations pédagogiques qui semblent envisagées, mais sans faire encore vraiment partie de la boîte à outils standard des enseignants.
- 10 L'ensemble de cette démarche est marqué par une volonté constante de participation délibérative ou consultative des différentes parties prenantes de l'École et à tous les niveaux : Conseil du département et son bureau exécutif, le Conseil des études, les diverses commissions et groupes de travail.
- 11 L'implication du département dans le marché du travail est illustrée par la créativité académique qui a mis sur pied des formations diplômantes et certifiantes, en particulier en « criminologie et police », très appréciée et suivie dans le public policier, en « victimologie clinique » en phase avec les professionnels de terrain et en « terrorisme et radicalisation » mis sur pied en janvier 2017 faisant de l'Université de Liège un centre de référence en recherche et formation en la matière.
- 12 La régularité systématique des évaluations à un an et cinq ans auprès des diplômés débouche sur des enquêtes de satisfaction bénéfiques, en particulier dans le retour qu'elles impliquent sur le contenu du cursus et sur les liens qu'elles entretiennent avec le milieu professionnel.
- 13 Il est pourtant des points de faiblesse que le comité a relevés comme suit :
 - a. La participation étudiante au sein du « Conseil départemental » se focalise sur des points organisationnels (horaires, subsides ...). C'est à ce point vrai qu'à la question posée aux représentants étudiants de leur implication dans la démarche « qualité » du département, il s'est avéré qu'ils en ignoraient le sens.
 - b. De même, au niveau du Conseil des études, le constat est fait que ce lieu est davantage perçu comme un lieu d'expression et d'écoute plutôt que comme un organe actif de concertation et de suivi. La participation étudiante n'est guère mobilisée par les tâches institutionnelles. La disparité des provenances des étudiants et la brièveté du cursus en master permettent de comprendre ce constat. Il est vrai qu'à raison de deux réunions par an et sans préparation préalable de la part ni du département, ni de la représentation étudiante, on peut comprendre la difficulté pour cette représentation de s'investir dans ces questions.
 - c. L'Université de Liège pratique chaque année une enquête de suivi des diplômés de l'École « Jean Constant ». Ce suivi est assuré par la cellule Radius via des enquêtes *online PostMaster*.

Le rapport fait état d'un nombre de répondants relativement satisfaisant puisqu'il atteint en moyenne 31% de réponse. Les résultats affichent un pourcentage de 70,6% de répondants satisfaits de la formation suivie à Liège. Et 86,3 % de formation « bonne à très bonne » pour les cohortes confondues de 2014 à 2017. `

Cette initiative doit être encouragée. Cependant, la question de la fiabilité de ces chiffres peut être posée. Ainsi, le rapport fait état d'un taux moyen de réponse, pour l'enquête annuelle, de 28%, et, de l'enquête à 5 ans, de 24%....

- d. Toujours à lire les résultats des enquêtes *online PostMaster*, la question des débouchés est encore mal résolue en raison des besoins de spécialisation.
- e. L'analyse SWOT qui clôture le chapitre consacré à ce premier critère, de même que le plan d'actions qui s'en suit, sont des initiatives à saluer.

L'analyse SWOT fait preuve de beaucoup de lucidité mais est parfois rédigée dans des termes quelque peu vagues et généraux.

Certains constats sont parfois étonnants. Ainsi, le focus sur des approches plus locales et des contextes spécifiques amèneraient à un manque d'ouverture vers l'extérieur. L'explication est intéressante : le département de criminologie bénéficie certes d'un ancrage empirique fort et fait montre d'une implication importante au sein de la société civile. Toutefois, cet ancrage étant essentiellement centré au niveau local et régional, le risque est de voir la communauté étudiante se limiter à des visions trop localistes des pratiques de terrain et, par extension, à des champs professionnels qui le seraient tout autant.

- f. De même y aurait-il une perte identitaire de la criminologie due à l'intégration au sein d'une structure facultaire ? Cet obstacle est contredit par d'autres échos qui insistent, par ailleurs, sur l'intérêt de l'intégration facultaire, par exemple en soulignant les apports des synergies engendrées par l'insertion au sein de la faculté.

À ce jour, le département a pu s'intégrer au sein des différentes commissions facultaires et conserver son autonomie, notamment dans le cadre du plan pluriannuel et de la réforme du programme.

S'agissant de la représentativité du Département de criminologie au niveau des autorités facultaires, elle se fait depuis quelques années déjà par le biais de la fonction de secrétaire de Faculté.

RECOMMANDATIONS

- 1 Pour remédier au manque d'implication institutionnelle de la représentation étudiante au sein du conseil départemental, le comité recommande de passer, d'une part, par un renforcement de la présence étudiante au sein même de cette instance (en l'état, cette représentation porte sur deux personnes au sein d'une instance de 14 autres académiques et scientifiques) et, d'autre part, par une communication systématique de la démarche « qualité » auprès du public étudiant et de la manière d'y contribuer (inclusion de cette dimension dans les « Evalens », auprès des délégués de classe ou de la représentation étudiante au sein des instances délibératives ou consultantes ou, encore, lors d'occasions plus informelles telles que les Jobdays ...).
- 2 De même au niveau du « Conseil des Etudes », il est fait état d'une réflexion en devenir pour optimiser ce Conseil tant en amont pour structurer davantage les rencontres qu'en aval en accroissant la fréquence des réunions. Cette réflexion doit être menée à son terme. Afin d'accroître l'intérêt de la représentation étudiante, le comité recommande d'intégrer, dans cette réflexion, l'opportunité d'insérer sur certains points de l'ordre du jour de cet organe des compétences délibératives.
- 3 Pour remédier au déficit de réponses aux enquêtes de satisfaction menées auprès des diplômés par la cellule Radius, le comité suggère de motiver autrement les diplômés à répondre à ces enquêtes. Le moyen passe sans doute par ce qui est recommandé au point suivant : structurer une association des alumni.

- 4 Le dispositif mis en place pour améliorer la connaissance des débouchés professionnels des diplômés, pourrait bénéficier d'une meilleure communication ainsi que d'une réflexion sur le choix du moment opportun pour mener ces évaluations. Il serait sans doute également opportun de structurer les liens avec les alumni et promouvoir une association des anciens diplômés parrainant, notamment, les jeunes diplômés en recherche d'emploi. Par ailleurs, il pourrait aussi s'avérer porteur de miser sur les liens que développe le programme avec les milieux professionnels tels que les enseignants issus de ces milieux, pour diffuser directement des offres d'emploi. À défaut pour le département de criminologie d'être en capacité de porter ces réformes, celles-ci devraient être portées par le département auprès de l'Institution universitaire.
- 5 À l'estime du comité, la question de l'ouverture vers l'extérieur renvoie à un problème plus général, à savoir: la place de la criminologie francophone dans un champ très largement dominé par les départements et les travaux anglophones qui rendent, en fait, assez compliqués les échanges internationaux, notamment entrants. À cet égard, l'accent mis par l'École sur le renforcement de l'apprentissage de l'anglais, voire des cours professés dans cette langue, pourraient aider tant pour la mobilité entrante que sortante. En outre, pour la mobilité sortante, la difficulté se combine sans doute avec la surcharge du programme qui fait obstacle à une préparation en temps et heure d'un départ à l'étranger. La réforme du programme des enseignements envisagée pour la rentrée académique de 2021-2022 devrait prendre en charge cette difficulté.
- 6 Enfin, le plan d'actions lié au critère A devrait s'accompagner d'une programmation de sa réalisation, d'une mesure et d'une analyse des résultats et utiliser des indicateurs de suivi pour assurer une amélioration continue.

Ce que, à la connaissance du comité à ce jour, ce plan d'actions ne contient pas alors qu'il s'agissait d'une demande majeure et explicite formulée par le comité d'experts en relation avec le rapport initial d'évaluation de l'établissement.

Il semblerait opportun d'y faire droit à l'occasion de la mise en œuvre de ce plan d'actions lié à l'évaluation continue. À cet effet, le comité recommande de cibler deux ou trois priorités pour ce critère A et les assortir d'indicateurs de résultats.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

L'évaluation continue a mis en lumière une série de thématiques illustrant l'évolution du programme, en particulier depuis sa réforme entamée à partir de 2011, approfondie en 2015 et susceptible, à l'examen des points forts et des points faibles relevés, d'alimenter les propositions de réforme des cours programmée pour la rentrée 2021-2022.

Dans l'examen de ce chapitre, il paraît également utile de cibler les points relevant de la politique « qualité » poursuivie par le département.

- 1 **Les acquis d'apprentissage** : à côté du référentiel de compétences commun au programme de master en Criminologie, définis ensemble par les trois écoles de criminologie de la Fédération Wallonie-Bruxelles en octobre 2014, l'École « Jean Constant » a précisé ceux-ci en acquis d'apprentissage spécifiques. Ces acquis d'apprentissage liés au cours s'incarnent dans la rédaction par chaque enseignant d'un engagement pédagogique régulièrement mis à jour et accessible en ligne par les étudiants.
- 2 **Pratiques pédagogiques** : à côté de pratiques pédagogiques classiques (cours ex cathedra), l'École innove aussi dans des pratiques alternatives (classe inversée, jury d'étudiants) mises en œuvre de manière équilibrée au sein de département. Ces pratiques sont caractérisées par une articulation des liens entre théorie et pratique enrichie par une participation active de l'étudiant.
- 3 **Association stage et TFE : un choix porteur ?** dans le chapitre consacré au développement du programme au cours des dix dernières années sous l'examen du critère A, ont été évoqués le recentrage et la valorisation du stage, la remédiation à la carence récurrente de la qualité du TFE et le lien obligatoire entre le stage et le TFE.

Ainsi, en matière de stage, la place du maître a été valorisée dans le déroulé du stage en créant une nouvelle grille d'évaluation de l'étudiant par ledit maître et en lui accordant un certain pourcentage dans la note globale de ce stage.

Face au constat récurrent de la carence de qualité des TFE, des remèdes ont été apportés : systématisation de la présentation du TFE, grille d'évaluation commune, banque de données des TFE ... Il a aussi été créé un lien obligatoire entre le stage et le TFE en dirigeant celui-ci vers un format d'article scientifique publiable. Enfin, un séminaire d'accompagnement des travaux de fin d'études a été intégré au TFE ce qui oblige, depuis 2018-2019, les étudiants du bloc 2 à suivre ce séminaire constitué de quatre rencontres.

Dans les entretiens avec toutes les parties prenantes au projet pédagogique, le comité s'est appesanti sur le contenu du stage, celui du TFE et, enfin, sur le lien à maintenir ou non entre les deux.

Le stage est aujourd'hui d'une durée unique de 200 heures qui continue à s'apparenter à un stage d'observation, trop souvent relevant d'une mise en scène de l'attractivité d'une fonction sans mise en réflexion d'un apprentissage criminologique. Cette durée semble limitée et pourrait poser problème en termes de cohérence dans le contexte où le programme se revendique d'un ancrage sur le terrain.

Pour pallier cet inconvénient du caractère prépondérant de l'attractivité d'une fonction, l'École a mis en place, depuis 2016-2017, une « bourse des stages » destinée à diversifier l'offre et à aider l'étudiant à se faire recruter en stage.

Face à la concurrence des demandes de stages émanant d'autres étudiants issus de formations périphériques à la criminologie, l'École envisage d'ouvrir le stage comme une option au sein d'une mineure spécialisée ce qui permettrait à l'étudiant de se confronter à diverses pratiques professionnelles à d'autres moments du cursus. Si le comité comprend les raisons motivant ce choix, ce dernier semble poser des risques quant à la future insertion professionnelle des diplômés qu'il convient d'évaluer rigoureusement.

Quant au TFE, de longue date insatisfaisant sur le plan de sa qualité, les trois ans de sa transformation en article scientifique publiable n'ont pas convaincu. L'intention est de revenir à un exercice classique d'appropriation et de restitution d'une démarche de recherche.

Associant les promoteurs et promotrices au dispositif sur base de deux grilles d'évaluation, le TFE est encadré, depuis 2018-2019, par un séminaire obligatoire d'accompagnement portant, à partir de cette année académique, en bloc 1 sur la construction de la question de recherche.

Le stage et le TFE sont associés au sein d'une même supervision académique. Le constat est un TFE mieux assuré par l'étudiant si celui-ci se greffe au départ du contexte du stage. Toutefois, la difficulté resurgit sur le moment du choix du sujet, le plus souvent reporté à la fin du premier quadrimestre du bloc 2 qui est le quadrimestre au cours duquel se réalise le stage ! Cumul qui laisse peu de temps à l'étudiant pour finaliser son TFE. Et peu de temps également pour encadrer des étudiants dans des dossiers d'octroi de financement de recherche (type doctorat).

En conséquence, la réflexion portant sur la réforme 2021-2022 semble aboutir à une dissociation du stage et du TFE.

- 4 **L'étudiant comme acteur de ses apprentissages** : l'autonomie des étudiants est une valeur promue par le département. Plusieurs outils y contribuent : des plateformes interactives comme eCampus au sein de l'ULiège sans parler du TFE ou du stage, des cours de criminologie appliquée ou de Démarches de recherche criminologique agrémentée de motivation extrinsèque ou intrinsèque. L'École organise également des actions et des événements ponctuels comme le *Jobday*, la rencontre avec des criminologues à l'occasion de tables rondes. Aussi, l'octroi d'une médaille David Constant qui permet d'obtenir une publication dans la revue facultaire, une bourse de voyage ou un pécule financier. Un des effets pervers du décret Paysage évoqués dans la description de la quadrature du cercle cité en exergue du présent rapport est qu'en fixant le seuil de réussite à une note de 10, il privilégie l'obtention du crédit au détriment de l'appropriation des contenus du cours et de ses applications. D'où l'appel de l'École au réveil de la Fédération Wallonie-Bruxelles à remédier aux effets dommageables de ce décret.
- 5 **L'évaluation des acquis des étudiants** : le comité a été largement informé des exercices à cet effet déjà évoqués, soit : le contrat d'engagement pédagogique accessible aux étudiants, le feedback des évaluations certificatives à la suite des évaluations de chaque matière en fin de quadrimestre reposant sur des critères de

réussite explicites, les évaluations interactives lors des cours, comme les boitiers de quizz, les examens en blanc, les feedbacks oral et écrit des séminaires d'accompagnement au TFE, l'autoévaluation en fin de stage basé sur la même grille d'évaluation que celle utilisée par le maître de stage. Dans l'aboutissement de tous ces efforts d'évaluations formatives, l'École réfléchit à l'instauration d'un système d'évaluation clair, soutenu, participatif et performant.

- 6 **La progressivité des programmes** : la progressivité des études et les liens entre théorie et pratique sont présents en permanence dans la réflexion de l'École. Dans la réforme envisagée pour 2021-2022, le schéma de progressivité est le suivant : cours de base dans les différents bacheliers comportant une mineure en criminologie, cours approfondis en bloc 1 du master et cours spécifiques en bloc 2.

Cependant, l'École pointe la principale difficulté de calibrer correctement cette progressivité. C'est le caractère « orphelin » du master en Criminologie qui est en cause et la suppression de l'année passerelle par le décret Paysage. Pour combler ce handicap structurel, l'École a entrepris plusieurs mesures dans la répartition de la charge de travail. Par exemple, en informant lors de l'accès au master des risques d'une surcharge du programme annuel de l'étudiant (PAE) de première année, en particulier pour les étudiants provenant d'un cursus hors ULiège. Elle fait de même en bloc 2 avec l'accès au stage (limité si moins de 45 crédits ECTS en bloc 1).

Cette recherche d'équilibre dans la progressivité du cursus s'exprime également au sein des programmes accueillant une mineure en criminologie. Pour rappel, il s'agit des bacheliers en Droit, Science politique, Psychologie et Sciences sociales et humaines. Cette recherche est également présente tant dans le contact avec la pratique au départ de solides bases théoriques que dans la progressivité du rôle à jouer par les bacheliers comme par les étudiants en master lors du contact avec la pratique.

- 7 **Les ressources dont dispose le département** : lors de l'évaluation initiale, la vulnérabilité de l'équipe de base avait été évoquée comme un risque réel et l'Université avait été invitée à assurer à l'École une protection structurelle afin de pérenniser la masse critique interdisciplinaire des ressources humaines.

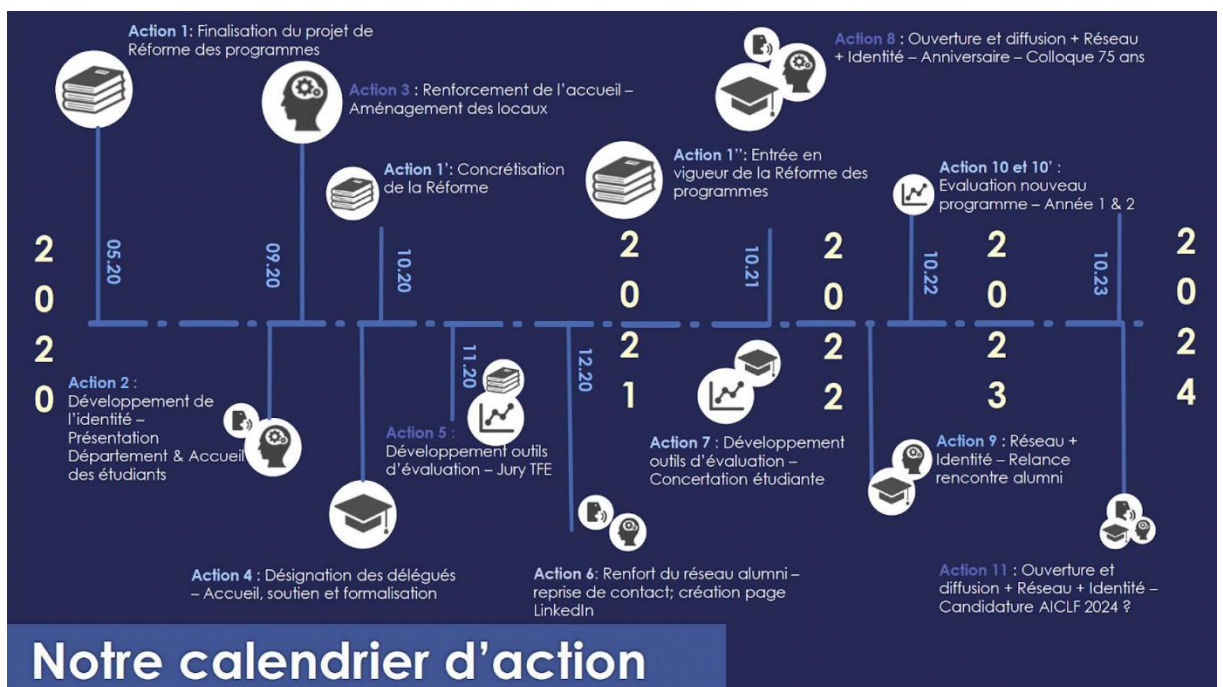
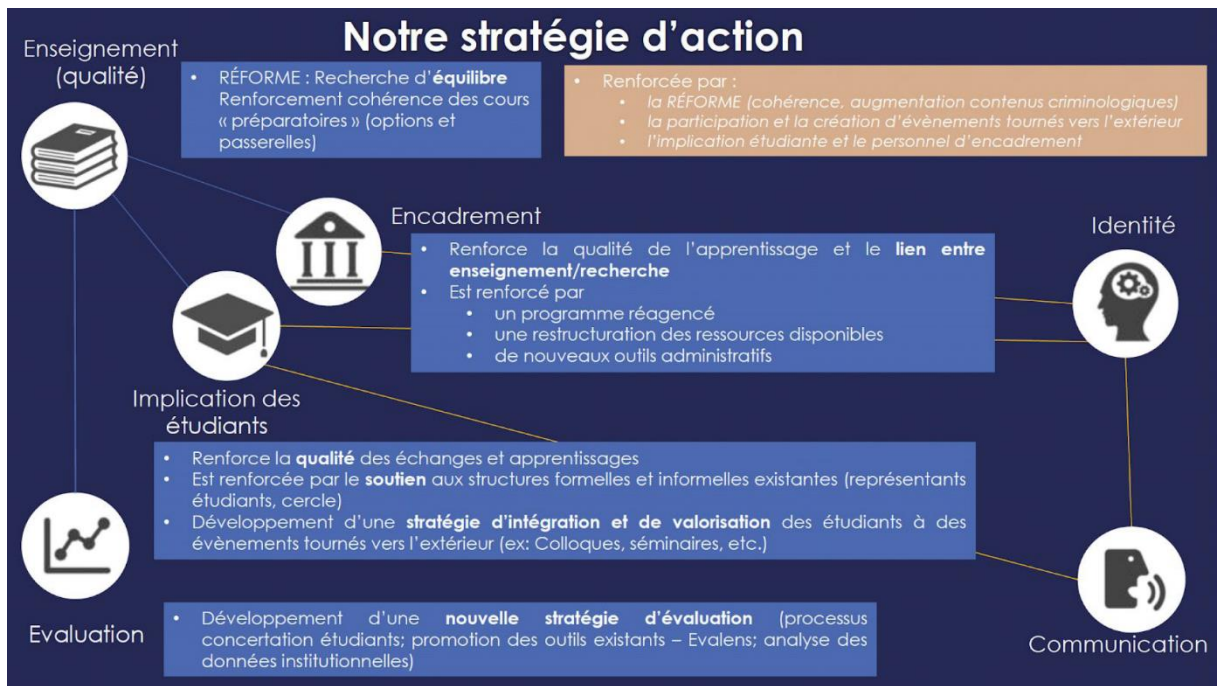
Le comité constate que, malgré quelques efforts consentis, les recommandations du comité d'évaluation initiale de l'AEQES sont toujours en suspens, que ce soit au plan du personnel académique comme du personnel scientifique.

Pour pallier cette vulnérabilité, les autorités départementales citent, en particulier, le recours obligé à une dépendance du département à l'égard des autres facultés pour dispenser certains enseignements. Ce qui ne va pas sans conséquences pénalisantes pour l'École : d'une part, une indifférenciation entre certains cursus réduisant la science criminologique au carrefour d'autres disciplines en une science « fourre-tout » et, d'autre part, la mise à mal de la construction d'une identité professionnelle propre au criminologue compromettant sa pertinence sur le marché du travail.

- 8 Face à cette situation durablement difficile, le département de criminologie travaille à une réforme ambitieuse du programme du master renforçant encore l'identité propre du criminologue grâce à une approche interdisciplinaire plutôt que multidisciplinaire tout en répondant aux besoins du marché. À cet effet, le département annonce une réorganisation des enseignements en marquant une diminution des enseignements proposés par d'autres facultés au profit d'enseignements portés par les enseignants internes au département. Cet effort se traduira, d'une part, par une augmentation de la charge de travail dans le pôle « enseignement » de ce personnel académique et, d'autre part, par la consécration du volume budgétaire libéré par le départ d'un académique à temps plein en 2021 à du personnel académique plutôt que scientifique.

- 9 **L'aide à la réussite** : nombre d'acteurs sont présents sur le terrain pour soutenir l'étudiant dans sa réussite : les titulaires des cours, la direction administrative et l'apparitorat, les assistants, l'élève moniteur et, enfin, le délégué. Des activités spécifiques d'aide à la réussite ou à la remédiation ont été citées : le séminaire d'accompagnement au TFE, le *Jobday*, la bourse des stages, les permanences assurées à l'issue des examens, le *gaming* mis en place par la plateforme eCampus.
- 10 **Des services transversaux** : afin d'aider les étudiants à s'adapter rapidement au système universitaire, l'Administration de l'Enseignement et des Étudiants (AEE) a mis en place des structures d'aide : le service d'orientation universitaire (SOU), le Service guidance Étude (SGE) avec des formations collectives et thématiques, des méthodes en ligne ou, enfin, des tests en blanc.
- 11 **La non-discrimination** : au titre du principe de non-discrimination, l'ULiège entend permettre l'accès à la formation universitaire à tout étudiant, quelle que soit sa situation personnelle. C'est dans cet esprit que le Service de Qualité de Vie Étudiante (QVE) assure la gestion de statuts particuliers comme l'étudiant artiste, sportif, entrepreneur ou à besoins particuliers.
- Ce même souci a amené à la création d'une cellule « diversité culturelle » destinée à favoriser l'intégration d'étudiants de cultures minoritaires, réfugiés ou personnes étrangères en demande de protection et, plus largement, à développer l'interculturalité au sein de l'université.
- 12 **Des outils de communication performants** : l'Université a réformé en profondeur ses outils de communication et a privilégié l'approche numérique : site Internet, présentation des études en ligne, *newsletter*, *Facebook*, etc.
- 13 **MyULiège** : MyULiège constitue un véritable outil d'e-administration s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire et qui, notamment, accompagne l'étudiant en criminologie de l'inscription à son diplôme.
- 14 L'ensemble de ces analyses, réflexions et actions fait l'objet, depuis plusieurs années, d'un travail d'évaluation qui doit déboucher sur un nouveau projet de réforme des cours à mettre en œuvre à partir de 2021-2022. Ce projet se situera dans la continuité des actions antérieurement entreprises et est destiné à pallier les freins et les faiblesses actuelles du programme appliqué au terme de ces 10 ans d'actions. Ce projet a subi une première phase d'élaboration par un passage au Conseil du département en mai 2020. D'autres étapes doivent suivre, en particulier la soumission à la délibération du conseil d'administration de l'Institution.

La stratégie d'action de ce nouveau projet et son calendrier sont, à ce jour, les suivantes :



15 Tant l'écoute des parties prenantes au projet pédagogique de l'École que la lecture des 20 pages consacrées dans le rapport d'autoévaluation au critère B d'amélioration du programme des études sont illustratives de la quadrature du cercle à laquelle est confronté le département de criminologie de l'ULiège.

Nous l'évoquons d'emblée dans l'introduction de ce rapport.

Le département de criminologie de Liège se consacre à ce défi avec une énergie à laquelle il faut rendre hommage, une autoévaluation critique, un sens de la participation appréciable, une créativité jamais prise en défaut dans la recherche de solutions

adaptées à la situation et une détermination dans un processus de réforme permanente.

La synthèse ci-dessus des points les plus significatifs de cette rétrospective sur 10 ans d'évolution du programme illustre les acquis de cette cohérence dans la démarche. Par exemple, l'articulation entre théorie et pratique, les cours de méthodologie quantitative et qualitative, la complémentarité entre enseignement et recherche, la rédaction d'articles publiables, le décloisonnement des finalités, le séminaire dédié au TFE, les mises au vert, la bourse des stages, l'aide à l'individualisation des cursus et progressivité desdits cursus, l'échange valorisé avec le nord du pays et à l'étranger, etc.

La démarche est globalement positive. Elle devrait s'épanouir encore davantage dans la mise en œuvre du nouveau programme annoncé pour la rentrée 2021-2022 et dont l'implantation est envisagée sur les trois prochaines années académiques.

Cette ambition souffre cependant de quelques interrogations ou de points intéressants mais qui mériteraient un approfondissement. C'est l'objet des recommandations ci-dessous.

RECOMMANDATIONS

- 1 Comme suggéré par le rapport d'autoévaluation continue, le référentiel de compétences du programme commun aux trois écoles de criminologie et spécifique à l'École de criminologie de Liège devrait être inclus dans le programme des cours dispensés ainsi que sur la page *Facebook* de la Faculté.
- 2 Le stage, le TFE et la dissociation du lien avec le TFE devraient faire l'objet d'une réflexion d'ensemble.
 - a. À quelle conception le stage devrait-il correspondre ? Stage d'observation et/ou stage d'appropriation professionnelle ? Pour quelle finalité ? Selon le cas, de quelle durée ? Et à quel moment dans le cursus ? De l'avis du comité, cette réflexion d'ensemble devrait intégrer l'option évoquée d'un stage dans une mineure spécialisée permettant à l'étudiant de se confronter à différentes pratiques professionnelles à d'autres moments de son cursus. Il pourrait s'agir dans cette option de brefs stages d'observation.
 - b. Quant au TFE, faut-il en revenir à un exercice classique d'appropriation et de restitution d'une démarche de recherche ? Quelle est sa place et dès lors son format dans chacune des finalités ? S'il est lié à la finalité de spécialisation, le comité recommande de continuer à le greffer au choix du stage comme élément d'appropriation d'une profession conjugué, par exemple, à un travail réflexif sur la profession et la manière dont l'étudiant perçoit son rôle au sein du milieu concerné. Et s'il est spécifiquement lié à la finalité d'approfondissement, le comité s'interroge sur l'opportunité d'abandonner la formule d'un article scientifique publiable, si trois ans paraissent un peu courts pour faire la démonstration de l'inefficacité de cette formule. Des ateliers de rédaction scientifique intégrés au séminaire d'accompagnement pourraient y aider.
- 3 Au-delà de ces réflexions ponctuelles, le comité s'interroge : les problèmes liés à la qualité du TFE, à l'objectif à assigner au stage de même qu'au lien entre stage et TFE peuvent-ils se résoudre par des remèdes partiels comme le retour à la conception classique du TFE, la dissociation du stage et du TFE, à l'allongement de la durée du stage, voire son déroulement en cas échéant, au sein d'une mineure ?

Sous-jacente à tous ces palliatifs, n'est-ce pas l'absence d'une réponse structurelle à la suppression d'une année préparatoire ou, encore, à l'allongement de la durée du master qui est posée ? Le comité abordera ces questions structurelles dans son rapport transversal.

- 4 Dans la mesure où l'École est toujours une petite structure où l'adhésion du public étudiant est une réalité, la question pourrait être posée de l'usage des questionnaires à choix multiples, a fortiori s'il peut s'agir de QCM à points négatifs. Cette question agite aujourd'hui le monde universitaire. Il serait utile que l'École de criminologie de Liège donne sa réponse à cette interpellation.
- 5 La protection structurelle à assurer par l'Université au maintien de la masse critique interdisciplinaire des ressources humaines passe, selon l'analyse SWOT, par la représentation du département dans des postes-clés et stratégiques tant dans la faculté qu'à l'Université. S'agissant, sans doute, d'une stratégie qui renvoie à une certaine confidentialité, il serait cependant opportun que le département de criminologie identifie l'un ou l'autre poste-clé qui lui paraîtrait raisonnable de pouvoir occuper, que ce soit à la Faculté ou dans l'Institution universitaire.

En vue de maintenir et renforcer la présence du Département au sein des organes décisionnels de la Faculté, il serait opportun que la fonction de vice-doyen à la recherche ou celle de vice-doyen à l'enseignement puisse, dans la mesure du possible, être attribuée, en alternance avec les deux autres départements, à un membre du département de criminologie.

Au niveau de l'institution universitaire, une intégration au sein du conseil sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences humaines pourrait également à terme constituer une opportunité stratégique pour la visibilité du Département de criminologie.

- 6 Le département appelle avec force à une révision du décret Paysage. À l'estime du comité, il serait opportun que l'École évoque les pistes de réformes aptes à remédier aux effets dommageables ce décret. Par exemple, comment contourner les effets pervers dudit décret dans la fixation du seuil de réussite à 10 et dans l'allongement, de fait, de la durée des études, sans parler de la lourdeur des tâches administratives qu'il implique ?

À la connaissance du comité, un projet de réforme de ce décret est en deuxième lecture au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait opportun qu'en particulier, les Écoles francophones de criminologie soient associées à son processus d'élaboration, à tout le moins, lors d'auditions en cours d'examen parlementaire.

- 7 Le rapport d'autoévaluation fait état que les aides et activités mises en place pour favoriser la réussite sont généralement fréquentées par des étudiants ne présentant pas de réelles difficultés. Il serait indiqué que l'École veille à remédier à cette situation.
- 8 De même, la réflexion portant sur la mise en place d'un programme fondé sur trois finalités (finalité approfondie en recherche, finalité spécialisée dans l'analyse du crime, finalité spécialisée en criminalité interpersonnelle, chacune sous-tendue par une mineure qui renforcerait la spécialisation et l'employabilité) mériterait un développement plus élaboré au-delà du rapport et des entretiens subséquents, a fortiori qu'un avant-projet a déjà été avalisé en Conseil du département. La communication de cette réflexion serait d'autant plus utile qu'elle pourrait enrichir la contribution transversale du comité d'experts.
- 9 Le plan d'actions clôturant ce chapitre consacré au critère B ne paraît pas articulé avec celui envisagé par le calendrier de mise en œuvre de la réforme des programmes d'enseignement. Le comité recommande d'y veiller. A fortiori que les actions envisagées en lien avec le critère B souffrent du même handicap que celui évoqué à

propos du chapitre précédent : ce plan est rédigé en termes très généraux et ne fixe pas, à la connaissance du comité à ce jour, de priorités ni un échéancier de réalisation, pas plus que des indicateurs de suivi pour l'appréciation des résultats obtenus ou des lacunes constatées. Le comité préconise le même remède : identifier deux ou trois priorités accompagnées d'indicateurs de résultat.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Ce dernier chapitre du rapport d'autoévaluation passe en revue les titulaires du droit d'initiative en matière de révision des programmes.
- 2 Il fait de même en ce qui concerne le contenu des engagements pédagogiques pratiqués au sein de l'établissement.
- 3 Plus intéressant, le rapport s'appesantit sur le travail de la commission EVALENS mis en place à l'Université de Liège pour réfléchir à l'implémentation et à l'évolution des dispositifs d'évaluation des enseignements. L'outil EVALENS mobilise une faible participation étudiante aux évaluations portant sur la qualité des cours. En réalité, cet outil n'est guère adapté. Depuis le passage de ces évaluations sous forme informatique, cet outil n'assure plus une représentativité suffisante au sein des auditoires concernés. C'est une lacune qui devrait être comblée tant au niveau de l'Institution que du département de criminologie. Une réflexion est en cours dans la faculté en vue de mobiliser plus efficacement les étudiants pour cet exercice.

RECOMMANDATIONS

- 1 Afin de perfectionner l'outil EVALENS dans l'évaluation des enseignements par les étudiants, le comité recommande d'inclure cette évaluation dans le programme des cours comme sur la page web du département et d'indiquer dans quelle mesure son usage peut contribuer concrètement à changer le contenu des enseignements comme la manière de les enseigner.
- 2 Les trois « mises au vert » organisées au sein du département depuis 2011 ont démontré leur opportunité et leur intérêt, en particulier à des moments-clés portant sur des changements stratégiques effectués. Le comité imagine qu'une telle mise au vert a été ou sera mise sur pied dans le cadre de la réforme du programme des cours envisagée pour la rentrée 2021-2022.
- 3 Ce chapitre se clôture, comme les deux précédents, par une analyse SWOT et un plan d'actions. Le plan d'actions appelle de notre part le même regret exprimé à propos des deux plans d'action énoncés aux chapitres précédents : peu d'engagements concrets et manque de priorités, de programmation et d'indicateurs-clés pour en apprécier l'évaluation et le suivi. La recommandation formulée, à ce jour, par le comité est identique à celle proposée par ailleurs : identifier deux ou trois priorités et les assortir d'indicateurs de résultats.

Conclusion

L'École de criminologie « Jean Constant » de l'Université de Liège fait face à des contraintes structurelles lourdes : un financement insuffisant entraînant un déficit structurel de son personnel académique et scientifique débouchant sur une dépendance pénalisante de l'École à l'égard d'autres facultés universitaires ; les effets disruptifs des décrets « Bologne » et « Paysage » aboutissant à un master « orphelin » et à la suppression de l'année « passerelle » tout en étant confrontée à un accès largement étendu audit master ; enfin, *last but not least*, l'irruption bouleversante de la pandémie de la Covid-19.

Elle a pu, cependant, bénéficier, en 2013, d'une départementalisation au sein de la Faculté de Droit et Science politique qui a dynamisé son développement.

Le comité a été impressionné par la cohérence conceptuelle de la démarche pédagogique valorisant une approche interdisciplinaire au profit de l'identité propre du criminologue. Cette démarche est axée sur une culture « qualité » poursuivie, au nom du changement, par une volonté d'approfondissement de l'analyse, de la pertinence et de l'efficacité du programme des enseignements.

Les résultats sont illustrés, sur les dix ans qui séparent l'évaluation initiale de l'évaluation continue, par une somme de réformes touchant tant la gouvernance du département que le suivi des diplômés en passant par une évolution très significative et pas encore aboutie des programmes intégrant progressivité des enseignements, acquis d'apprentissage, pratiques pédagogiques innovantes, adaptations des stages et des TFE, non-discrimination ...

Ces réformes s'appuient sur la consultation systématique de toutes les parties prenantes du projet pédagogique ainsi que sur la cohérence et la créativité des équipes qui en découlent. Elles sont aussi le fruit d'une analyse lucide des forces, faiblesses, menaces et opportunités pratiquée à chaque étape de la réflexion sur l'appropriation des trois critères de « qualité » systématisés par AEQES.

Le tableau est complet dans la mesure où le département s'astreint à une programmation articulée de l'ensemble des réformes et actions projetées, fixe des priorités accompagnées d'indicateurs de résultats.

Le comité espère que les analyses et recommandations qu'il soumet à l'appréciation de l'École l'aideront dans sa conduite du changement projeté des programmes des enseignements qu'elle dispense. Il réitère à tous ses interlocuteurs ses remerciements pour le temps accordé à l'accomplissement de sa mission.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Criminologie
2020-2021

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Le comité d'autoévaluation remercie les experts pour le travail de synthèse effectué dans le cadre de ce processus d'évaluation continue ainsi que pour les nombreuses et pertinentes recommandations visant à améliorer la qualité de notre enseignement.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Yves-Henri LELEU, Doyen de la Faculté de droit, science politique et criminologie

Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Vincent SERON, Président du Département de criminologie